



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉMININ SENIORS à 8

VALIDÉ A L'AG DU 22/06/2019

ARTICLE 1

Le règlement du Championnat à 8 Féminin est identique à celui du foot à 11, à l'exception des particularités ci-après.

ARTICLE 2 : TERRAIN

Il doit avoir les dimensions suivantes : longueur = 50 à 75 m. et largeur = 45 à 55 m. Dans la mesure du possible, utiliser la moitié d'un terrain à 11.

La surface de réparation est déterminée par une zone de 26 m. x 13 m.

Point de pénalty à 9 m. de la ligne de but.

Le coup de pied de sortie de but se fera à 9 m.

ARTICLE 3 : JOUEUSES

Le nombre de joueuses est de 8, plus 3 remplaçantes.

Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain, et ce pendant toute la durée de la rencontre.

Une équipe présentant moins de 6 joueuses est déclarée forfait.

ARTICLE 4 : DURÉE DES RENCONTRES

Les rencontres auront une durée de 2 x 40 minutes. Les prolongations sont interdites.

ARTICLE 5 : DIVERS

Le hors-jeu est identique au football à 11.

La gardienne ne peut prendre à la main, une passe volontaire au pied d'une de ses partenaires.

Les fautes et coups-francs sont identiques au football à 11.

ARTICLE 6 : DÉROGATION

Se référer au championnat féminin seniors à 11, Article 5.

Date d'effet saison 2019/2020